

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 03/05/2019  
Reçu en préfecture le 03/05/2019  
Affiché le   
ID : 033-253306310-20190429-2019\_02\_31-DE

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 3  
Nbre de suffrages exprimés : 3

Votes : Pour : 3  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille dix neuf, le vingt-neuf avril**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion en date du 17 avril qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT, Présidente en la salle Abbé Breuil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine à Bordeaux**

**Date de convocation : 18 avril 2019**

**Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – GOT – M. CORSAN**

**Délibération N°2019-02-031: Candidature à l'appel à projet Plans Paysage 2019 lancé par la DREAL**

*Considérant le choix de Cordouan pour représenter la France à la candidature pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2020 ;*

*Considérant la nécessité de maintenir la dimension isolée du phare et ses caractéristiques dans le grand paysage (verticalité, unicum paysager, isolement) conformément au plan de gestion;*

Après discussion et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

Article 1. d'acter la candidature à l'appel à projets Plans paysage 2019 lancé par la DREAL;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention financière Plan de paysage.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

**La Présidente**  
  
**Pascale GOT**  
